

l'élaboration des politiques, prenant note que les hommes et les femmes ont le droit de participer, en toute égalité et équité, aux processus décisionnels touchant leur vie et leur bien-être, et considérant que la diversité d'opinions, d'expériences et d'expertises techniques de la société civile constitue une ressource importante et précieuse pour les initiatives et les réponses du gouvernement et des institutions démocratiques:

Renforcement de la participation aux processus hémisphériques et nationaux

Chercher à établir des instruments de financement publics et privés qui seraient destinés à accroître les capacités des organisations de la société civile afin de mettre en évidence les travaux et les contributions de ces organisations et de promouvoir leur obligation de rendre compte;

Élaborer des stratégies au niveau national et par l'intermédiaire de l'OÉA, d'autres organisations multilatérales et des BMD, pour accroître la capacité de la société civile de participer plus pleinement au système interaméricain, ainsi qu'au développement politique, économique et social de leurs communautés et de leurs pays, en favorisant la représentativité et en facilitant la participation de tous les secteurs de la société, et accroître la capacité institutionnelle des gouvernements de recevoir et d'intégrer les contributions et les arguments de la société civile et d'y donner suite, en recourant, notamment, à l'utilisation des technologies de l'information et des communications;

Promouvoir la participation de tous les groupes minoritaires au développement d'une société civile plus forte;

Élaborer des programmes éducatifs, de concert avec des organisations pertinentes de la société civile, des spécialistes universitaires et d'autres intervenants, au besoin, afin de dispenser une formation sur la démocratie et les droits de la personne et de promouvoir l'introduction de livres et de matériel didactique reflétant la diversité ethnique, culturelle et religieuse des Amériques dans le cadre de programmes d'études primaires et secondaires;

6. COMMERCE, INVESTISSEMENT ET STABILITÉ FINANCIÈRE

Commerce et investissement

Faire en sorte que les négociations sur l'accord de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) soient terminées au plus tard en janvier 2005 et tenter de mettre cet accord en vigueur dès que possible par la suite mais, quoi qu'il en soit, au plus tard en décembre 2005, conformément aux principes et objectifs formulés dans la Déclaration ministérielle de San José, plus précisément ceux visant à parvenir à un accord compréhensif et équilibré, conforme aux règles et aux disciplines de l'OMC, et dont les résultats représenteront un engagement unique qui renferme les droits et obligations tels qu'acceptés sur une base mutuelle;